



## ***Loi de 2019 sur la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario***

### **Pouvoir de la Commission et établissement des droits**

#### **Résolution du conseil d'administration de la CAJO**

**ATTENDU QU'À** une date qui sera proclamée, la *Loi de 1996 sur la réglementation des alcools, du cannabis et des jeux et la protection du public* (LRACJPP) sera abrogée et que la *Loi de 2019 sur la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario* (LCAJO) entrera en vigueur;

**ET ATTENDU QUE** l'article 3 de la LCAJO prévoit, entre autres, que la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO) soit chargée de l'administration des lois sur l'alcool, le cannabis, les jeux et les courses et des règlements pris en application de ces lois;

**ET ATTENDU QUE** l'alinéa 13(1)(a) de la LCAJO confère à la Commission, sous réserve de l'approbation du ministre, le pouvoir continu d'établir des droits ou d'autres droits aux fins de la LCAJO et de l'administration des lois sur l'alcool, le cannabis, le jeu et les courses de chevaux (ou de leurs règlements) mentionnées à l'article 3 de la LCAJO;

#### **IL EST DONC RÉSOLU QUE :**

1. Le conseil de la CAJO rétablit, en vertu de l'alinéa 13(1)(a) de la LCAJO, les droits et autres frais approuvés par le ministre pour le cannabis, le jeu et les courses de chevaux, établis en vertu de l'article 14 de la LCAJO, qui sont joints en tant que « Annexe A » (pour le cannabis), « Annexe B » (pour le jeu) et « Annexe C » (pour les courses de chevaux).

Le paragraphe 1 prend effet à la date d'entrée en vigueur de la LCAJO.

FAIT à Toronto ce 27<sup>e</sup> jour d'octobre 2021

---

Original signé par Lalit Aggarwal  
Président, Commission des alcools et des jeux  
de l'Ontario

Annexe A

**Droits de licence et d'autorisation pour la vente au détail de cannabis**

	<b>Droits réglementaires</b>	<b>Droits de renouvellement</b>	
	<b>Terme de 2 ans</b>	<b>Terme de 2 ans</b>	<b>Terme de 4 ans</b>
<b>Licence d'exploitant de magasin de vente au détail</b>	6000 \$	2000 \$	4000 \$
<b>Autorisation de magasin de vente au détail</b>	4000 \$	3500 \$	7000 \$
<b>Licence de gérant de magasin de vente au détail</b>	750 \$	500 \$	1000 \$

Annexe B

**Barème des droits d'inscription aux jeux**

<b>Classe d'inscription</b>	<b>Biens et services fournis</b>	<b>Frais annuels</b>
Exploitant	Exploitant d'un site de jeux de bienfaisance (4 événements ou plus par semaine)	12 000 \$ /site
	Exploitant d'un site de jeux de bienfaisance (3 événements ou moins par semaine)	700 \$ /site
	Exploitant d'un site de jeu commercial	100 000 \$ /site
Vendeur	Vendeur	Pas de droits
Fournisseur lié au jeu	Fournisseur d'équipements et de services de jeux	3000 \$
	Fabricant d'équipements de jeux	15 000 \$
Fournisseur non lié au jeu	Fournisseur non lié au jeu	2000 \$
Syndicat	Syndicat	2000 \$
Assistant de jeu de catégorie 1	Employé ayant d'importantes responsabilités de supervision ou de prise de décision	300 \$
Assistant de jeu de catégorie 2	Employé sans responsabilité importante de supervision ou de prise de décision	165 \$

## Annexe C

## Droits de courses de chevaux et autres frais

<b>Licence unifiée de professionnel du cheval - races standardbred, thoroughbred et quarter horse, enregistrement supplémentaire et barème d'autres droits.</b>	
<b>Droits de demande, de licence ou d'enregistrement</b>	<b>Montant des droits (période de facturation ou à l'unité)</b>
En plus de tout autre droit applicable, les personnes qui font une nouvelle demande ou qui n'ont pas détenu de licence valide en Ontario au cours des cinq dernières années à compter de la date de la demande.	20,00 \$ (par candidat)
Propriétaire	100,00 \$ (annuel)
Entraîneur	100,00 \$ (annuel)
Conducteur	100,00 \$ (annuel)
Cavalier	100,00 \$ (annuel)
Entraîneur adjoint (thoroughbred et quarter horse uniquement)	65,00 \$ (annuel)
Jockey	130,00 \$ (annuel)
Apprenti Jockey	65,00 \$ (annuel)
Agent de jockey	100,00 \$ (annuel)
Aide-jockey	45,00 \$ (annuel)
Partenariat	65,00 \$ (annuel)
Palefrenier	20,00 \$ (annuel)
Aide-écuyer	20,00 \$ (annuel)
Préposé à l'exercice	20,00 \$ (annuel)
Vétérinaire	130,00 \$ (annuel)
Agent autorisé	100,00 \$ (annuel)
Nomination d'un agent autorisé	75,00 \$ (une seule fois)
Personne de métier - Employeur	45,00 \$ (annuel)
Personne de métier - Employé	20,00 \$ (annuel)
Vendeur de billets de pari mutuel	30,00 \$ (annuel)
Conjoint du titulaire de la licence	20,00 \$ (annuel)
Professionnel	20,00 \$ (annuel)
Programme d'élevage	20,00 \$ (annuel)
Officiel de l'association	Sans frais
Fonctionnaire de la Commission	Sans frais
Gestionnaire d'écurie ou d'entreprise	100,00 \$ (annuel)
Écurie ou entreprise	200,00 \$ (annuel)
Succession/Fiducie	50,00 \$ (annuel)
Exploitant de pari mutuel	Sans frais
Exploitant de réunion de foire ou non prolongée	200,00 \$ (par jour)
Enregistrement des couleurs	65,00 \$ (annuel) 200,00 \$ (à vie)
Enregistrement de la location (uniquement pour les chevaux de race Thoroughbred et Quarter Horse)	65,00 \$ (annuel)

Certificat de réclamation	130,00 \$ (valable pendant un an, pour une seule réclame)
---------------------------	---

<b>Frais de financement réglementaire pour les hippodromes</b>		
<b>TAXE DE FINANCEMENT RÉGLEMENTAIRE DES HIPPODROMES OU GROUPE D'HIPPODROMES</b>	<b>TOTAL DES DROITS ANNUELS</b>	<b>MONTANT DE LA REDEVANCE MENSUELLE À PAYER</b>
Ajax Downs	59 952,00 \$	4996,00 \$
Clinton Raceway	9554,00 \$	796,17 \$
Dresden Raceway	1656,00 \$	138,00 \$
Flamboro Downs	282 487,00 \$	23 540,58 \$
Fort Erie Racetrack	66 402,00 \$	5533,50 \$
Georgian Downs	69 389,00 \$	5782,42 \$
Grand River Raceway	114 001,00 \$	9500,08 \$
Hanover Raceway	7849,00 \$	654,08 \$
Hiawatha Horse Park and Entertainment Centre	15 982,00 \$	1331,83 \$
Kawartha Downs	6453,00 \$	537,75 \$
Lakeshore	2284,00 \$	190,33 \$
Rideau Carlton Raceway	87 054,00 \$	7254,50 \$
Western Fair	303 091,00 \$	25 257,58 \$
Woodbine Entertainment Group (Woodbine and Mohawk)	5 585 566,00 \$	465 463,83 \$

<b>Droits de licence requis pour l'exploitation d'un hippodrome</b>		
<b>DROITS DE LICENCE DES HIPPODROMES OU GROUPE D'HIPPODROMES</b>	<b>TOTAL DES DROITS ANNUELS</b>	<b>MONTANT DE LA REDEVANCE MENSUELLE À PAYER</b>
Ajax Downs	34 252,00 \$	2854,33 \$
Clinton Raceway	17 717,00 \$	1476,42 \$
Dresden Raceway	9332,00 \$	777,67 \$
Flamboro Downs	155 905,00 \$	12 992,08 \$
Fort Erie Racetrack	33 935,00 \$	2827,92 \$
Georgian Downs	46 063,00 \$	3838,58 \$
Grand River Raceway	56 693,00 \$	4724,42 \$
Hanover Raceway	18 898,00 \$	1574,83 \$
Hiawatha Horse Park and Entertainment Centre	17 816,00 \$	1484,67 \$
Kawartha Downs	15 271,00 \$	1272,58 \$
Lakeshore	11 029,00 \$	919,08 \$
Rideau Carlton Raceway	76 353,00 \$	6362,75 \$
Western Fair	148 819,00 \$	12 401,58 \$
Woodbine Entertainment Group (Woodbine and Mohawk)	419 291,00 \$	34 940,92 \$

<b>Frais de demande pour un hippodrome</b>	
<b>FRAIS DE DOSSIER</b>	<b>MONTANT DES FRAIS</b>
En plus de tout autre frais applicable, les hippodromes qui demandent une licence ou le renouvellement d'une licence	<p>Les frais de dossier sont calculés en fonction de la somme des variables suivantes :</p> <p>X + Y, calculé et payable par année</p> <p><u>Variable X</u></p> <p>La variable X est déterminée de la manière suivante :</p> <p>Les demandeurs « entreprise » auront une variable X fixée à 2500 \$; et</p> <p>Pour les demandeurs qui ne sont pas une entreprise non corporatifs, la variable X est fixée à 1000 \$.</p> <p><u>Variable Y</u></p> <p>La variable Y est déterminée de la manière suivante :</p> <p>Le nombre d'hippodromes exploités par le demandeur doit être multiplié par 500 \$.</p>

<b>Droits d'inscription pour les sites hors-piste</b>	
<b>DROITS D'INSCRIPTION</b>	<b>MONTANT DES DROITS (Période de facturation)</b>
Enregistrement de l'emplacement de la salle de paris pour un événement spécial hors-piste	50 \$ (par jour)
Enregistrement à l'emplacement de la salle de paris hors-piste	100 \$ (annuel)